

SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 01 44 62 70 01 snu75@snuipp.fr http://75.snuipp.fr

Paris, le 23 septembre 2022

Objet : conditions d'exercice des RASED

Monsieur le Dasen,

Nous nous adressons à vous au sujet de l'organisation du Rased dans l'académie. Pour le SNUipp-FSU Paris, le rôle du Rased est primordial pour réduire les inégalités scolaires et éviter l'externalisation galopante de la difficulté scolaire en mettant à la disposition des élèves et de leurs familles un service public d'éducation de qualité.

Nous souhaiterions tout d'abord avoir une vision complète de l'état des Rased à Paris. Pourriez-vous nous transmettre le nombre de postes par circonscription (pourvus et vacants) et nombres de postes occupés par des stagiaires Cappei ?

En effet, des collègues nous interpellent sur le nombre de postes non pourvus dans leur circonscription et leurs difficultés à remplir leurs missions. De plus, il semble que les stratégies pour couvrir au mieux les besoins ne soient pas toujours réfléchies en concertation entre l'IEN et les membres du Rased. Le SNUipp-FSU Paris demande que les emplois du temps et choix d'écoles, niveaux de classe pris en charge par les Rased en priorité soient décidés en réelle concertation avec leurs membres. L'expertise de ceux-ci doivent être mises à profit dans l'organisation de leur travail, qui doit être plus transparente.

Il en est de même concernant les injonctions pédagogiques qui peuvent arriver ici ou là : si des orientations peuvent être proposées par la circonscription, les enseignements proposés ne doivent pas être imposés sans réflexion collective.

Par ailleurs, l'Académie doit s'engager bien plus fortement pour pallier le manque d'attractivité du Cappei : informer et motiver les professeur-es des écoles à devenir enseignant-es spécialisé-es. Pour rappel, déjà l'an passé, vu le peu de demande de départs en stage Cappei, le SNUipp-FSU Paris avait insisté auprès de vos services pour qu'un nouvel appel à candidature soit lancé. Cela n'a pas été fait.

De plus, la charge de travail pour les stagiaires Cappei est extrêmement lourde. Il n'est pas de la compétence de l'académie d'agir directement sur la forme que prend cette année. Cependant, pour le SNUipp-FSU paris, l'Académie devrait s'engager à ce que les stagiaires Cappei soient affectés dans un réseau complet, et en n'ayant en charge qu'une élémentaire et une maternelle, et non 4, voire 5 écoles.

Enfin, et même si cette compétence relève également de la Ville, certain-es collègues n'ont plus de salle pour travailler, en particulier depuis le dédoublement des GS, CP et CE1. Ne pas disposer d'un lieu fixe où déposer ses affaires est préjudiciable en termes de conditions de travail et de suivi des élèves.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Dasen, à notre attachement au Service public d'éducation.